



28 MAI 2024

COMMUNIQUE DE PRESSE

DECISION DE LA DNCCG AU SUJET DU CLUB LILLE METROPOLE BASKET CLUB

La DNCCG s'est réunie ce jour en réunion plénière afin d'étudier les éléments financiers transmis par le club Lille Métropole Basket Club dans le cadre de l'échéance réglementaire du 15 mai 2024 (présentation de l'estimé des comptes au 30 juin 2024 et du budget prévisionnel initial 2024/2025).

La DNCCG a notamment relevé les faits suivants :

- Les éléments ont été transmis par le club le 24 mai 2024 et sont toujours en attente d'une validation du Commissaire Aux Comptes du club ;
- La situation financière projetée au 30 juin 2024 est très significativement dégradée par rapport aux éléments transmis par le club à la DNCCG tout au long de la saison ;
- Les éléments présentés sont de nature à remettre en cause la continuité d'exploitation du club ;
- Le budget prévisionnel initial 2024/2025 présente de nombreuses incertitudes qui laissent planer un doute réel et sérieux sur la capacité du club à réaliser les objectifs fixés et à assurer la pérennité du club.

La DNCCG a donc décidé à l'unanimité de ses membres de ne pas engager le club Lille Métropole Basket Club en Pro B pour la saison 2024/2025.

Le club dispose d'un délai réglementaire de 8 jours ouvrables, à compter de la notification de la décision, pour formuler un recours gracieux auprès de la DNCCG.